



Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 12 octobre 2026

Étaient présents :

- pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
- pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), le chef divisionnaire, la cheffe de la brigade à Clermont-Ferrand en présentiel ; le chef du bureau à Clermont-Ferrand, le chef du service viticulture ainsi que le chef du bureau et le chef de la brigade à Saint-Étienne, *en visio*,
- l'assistante de service social du Puy-de-Dôme en présentiel ; l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail en distanciel.

La déclaration liminaire du SNAD-CGT est en PJ.

En réponse à la liminaire de la CGT, la date du jeudi 11 février est arrêtée pour une visite de site dans les nouveaux locaux clermontois par une délégation de membres de la formation spécialisée.

► Suivi des registres santé et de sécurité au travail et des signalements de danger grave et imminent :

Une seule inscription qui concerne une inquiétude quant au stationnement des véhicules des agents de Saint-Étienne dès lors qu'ils auront emménagé dans les nouveaux locaux.

Il est précisé que le bail inclut 9 places de stationnement et 3 garages pour les véhicules de service ainsi que 10 places pour les agents.

Actuellement, il y a presque 30 places pour les agents.

Le stationnement est interdit dans la rue, l'offre en matière de transport en commun est réduite, il y a donc un réel sujet.

Le SNAD-CGT suggère de prendre contact avec la Mairie pour évoquer cette problématique.

Le Président va prendre contact avec le PLI et s'engage à donner une réponse.

► Présentation de l'étude d'impact du relogement du bureau, de la viticulture et de la BSI de Clermont-Ferrand dans un ensemble immobilier neuf aux Gravanches :

- Le SNAD-CGT demande un **rappel sur les effectifs**. Au bureau de Clermont-Ferrand, il y a 19 agents en réel, l'effectif physique cible (EPC) est de 20. À la BSI, il y a 34 agents en réel, l'EPC est de 35.
- En termes d'impact, le SNAD-CGT observe qu'il sera plus difficile d'utiliser les **transports en commun**. Si aujourd'hui plus aucun agent du bureau ne vient à Clermont-Ferrand en train, cet élément sera à prendre en compte pour les nouveaux arrivants.
- Le **parking** comportera 45 places pour les agents + 2 places à l'extérieur. Des places seront aménagées aux normes PMR.
- Les **demandes d'aménagement en lien avec une préconisation médicale** qui ont été faites ont pu être traitées.
- Le **monte-charge** est actuellement à l'arrêt pour éviter que les entreprises ne s'en servent, mais il est en état de fonctionnement.

- Le **comité Mutuelle des douanes** conservera une armoire qui sera localisée au rez-de-chaussée.
- En matière de **communication à l'attention des opérateurs**, ils sont informés de la nouvelle adresse au moyen d'un bandeau inséré dans les courriels. L'assistante de prévention précise que la boîte postale reste identique. Une représentante du personnel suggère d'apposer une affiche dans les locaux actuels.
- La baie vitrée du **local syndical** ne s'ouvre pas, il ne sera pas possible d'avoir une aération naturelle de cette pièce exposée au sud. Ce local sera climatisé. Le SNAD-CGT observe que la superficie du local (15m2) est bien moindre que la superficie du local actuel (environ 35m2) et rappelle les dispositions en matière d'équipement de ce local : table de réunion, armoire fermant à clé pour chaque OS, nombre de sièges suffisant pour organiser des réunions de travail, bureau, poste de travail informatique complet connecté à intranet et à la messagerie, téléphone, solution d'impression. L'assistante de prévention précise qu'une salle de réunion pourra être mise à disposition en cas de besoin. Il n'y a pas de point d'eau dans ce local situé au rez-de-chaussée, il faudra aller au local social situé à l'étage. *Précision complémentaire : la baie vitrée est équipée d'un store intérieur.*
- Le **local social du bureau** est accessible depuis le palier et depuis le pôle douane. Il appartiendra aux collègues de se discipliner pour privilégier l'accès par le palier (sauf situation particulière) afin de déranger le moins possible les collègues.
- Les **fenêtres** seront coulissantes. Les fenêtres des vestiaires seront situées en hauteur, il n'est pas prévu de les opacifier.
!/ À noter que les vestiaires se trouvent en bord de voirie.
- Pour les **moysens de déplacement**, il n'est pas prévu de bornes de recharge pour les véhicules électriques personnels des agents. Un local pour les vélos et les trottinettes va être aménagé. L'ISST rappelle le risque incendie lié à la recharge des batteries.
- Le **photocopieur** du bureau dispose du mode « couleur », mais cette fonctionnalité est aujourd'hui verrouillée. Si les agents en justifient le besoin, le Président fera une demande pour l'activer.
- En matière de **restauration** pour les agents CO, la solution de portage de repas avait été envisagée. Plusieurs sociétés proposent ce service et il aurait probablement fallu se mettre en conformité avec les dispositions en matière de marché public. Afin qu'une solution soit trouvée dès l'emménagement dans les locaux, le Président a pris la décision d'opter pour les tickets restaurants. Les agents n'étaient pas demandeurs d'accéder à un restaurant administratif. Comme l'observe le SNAD-CGT, entre le temps de trajet, le stationnement, la file d'attente, il est impossible pour les agents de déjeuner loin du bureau dans le délai contraint de la pause méridienne.
- Une représentante du personnel indique que le **rond-point du Brézet** est accidentogène aux heures de pointe et souhaite que ce risque soit inscrit au DUERP.
- Le chef du bureau et son adjoint seront respectivement **responsable de site** et suppléant.

Les représentants du personnel se sont prononcés à l'unanimité POUR cette opération immobilière.

► Toilettes du futur bureau de Saint-Étienne :

L'assistante de prévention indique qu'il ne sera pas possible de mettre en service un 3^e toilette au sein-même du bureau. Le raccordement d'un WC à la douche n'est pas techniquement réalisable et l'installation d'un sanibroyeur est interdite dans les bâtiments neufs.

Il semblerait qu'il ne soit pas possible de privatiser les toilettes du palier compte-tenu de ce qui est renseigné dans le bail. L'assistante de prévention ajoute que le ménage des sanitaires est bien pris en compte.

► Propositions d'actions en matière de formations santé sécurité au travail :

L'assistante de prévention fait un point de situation :

- l'achat des bouteilles isothermes va se faire prochainement,
- le modèle de fontaine à eau qui doit équiper la brigade de Saint-Étienne n'existe plus, d'autres devis ont été demandés ; il faut tenir compte de la question de la maintenance de la fontaine,
- les tables de pique-nique pour le site des Gravanches ont été partiellement réceptionnées,
- la société qui propose des bouchons d'oreille n'a pas répondu à la demande de devis.

Afin d'utiliser le solde des crédits, l'assistante de prévention propose de commander auprès d'un professionnel un exercice d'évacuation incendie sur le site des Gravanches.

Les représentants du personnel se sont prononcés à l'unanimité POUR cette action.

► Questions diverses :

* Constitution d'un vivier d'agents titulaires d'un permis poids pour assurer les missions de convoyage.

La CGT interroge le Président afin de savoir si des agents de notre circonscription se sont portés volontaires et dans quelles conditions devront-ils « se montrer disponibles » comme indiqué dans la note de la DI. En faisant le point en direct avec les 2 chefs de brigade, 3 agents sont volontaires.

La CGT attire l'attention des agents sur le fait que la note ne parle aucunement d'astreinte. Comment les agents seront rémunérés ? Pourront-ils être sollicités s'ils viennent de finir leur service ou vont prendre leur service en suivant la mission de convoyage ? Est-ce que cette qualification sera reconnue ? Est-ce que cela pourrait être un frein à une mobilité ?

* Protection Sociale Complémentaire

La CGT demande si les agents auront des échéances à respecter prochainement, par exemple le changement d'options ou la demande de dispense. La correspondante sociale va se renseigner sur ce sujet.

La CGT attire l'attention des agents qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une dispense en matière de santé et / ou prévoyance : le renouvellement n'est pas automatique !

* Point sur les effectifs

L'UNSA rappelle que le Président avait précédemment annoncé que l'EPC de la DR de Clermont-Ferrand passait de 119 à 116 et souhaite faire un point.

Le Président répond que le dialogue de gestion 2027 est en cours et que les effectifs dépendent du budget.

EPC BSI Saint-Étienne : 25

EPC Bureau Saint-Étienne : 12

EPC BSI Clermont-Ferrand : 35

EPC Bureau Clermont-Ferrand : 20

Le Président confirme que le poste vacant de maître de chien de la BSI de Clermont-Ferrand sera remplacé.

Le chef du bureau de Clermont-Ferrand indique qu'il attend 2 agents de catégorie B.

En réponse à la CGT qui demande où en est la demande d'un agent de Paris-spécial pour le pôle douane, tout en précisant que la situation de cette fin d'année pourrait s'avérer compliquée, le Président indique qu'il faut qu'il fasse un point sur cette demande.

* Point sur le dispositif lié à la hausse des carburants

L'UNSA demande au Président s'il a reçu des informations concernant un ajustement des horaires des vacances pour les agents des brigades. Réponse négative.

Pour le SNAD CGT : Sandrine MARIE-CHEVALIER et Jane-Alexandra MULLER